

L'inscription à un DU-DIU de la faculté de pharmacie de l'université de Limoges se déroule en trois étapes.

### **ÉTAPE 1 – Obtenir du responsable pédagogique une autorisation d'inscription**

Quel que soit votre statut (voir ci dessous), il vous faudra obtenir l'autorisation d'inscription du responsable pédagogique de la formation souhaitée. Pour cela, suivez la procédure de candidature du DU-DIU concerné (voir liste et fiche des DU-DIU à <http://www.pharmacie.unilim.fr/du-diu/>). Le responsable de la formation demandée examine votre candidature et, si elle est recevable, vous remet l'autorisation d'inscription.

### **ÉTAPE 2 – Définir son statut**

1. Vous êtes en formation, quelle que soit votre université de rattachement, alors vous relevez de la **Formation Initiale**.
2. Vous êtes en activité professionnelle, salariée ou libérale : vous relevez de la **Formation Tout au Long de la Vie**, que le coût de formation soit pris en charge individuellement (anciennement Formation Permanente) ou par un tiers (anciennement Formation Continue) – votre employeur, votre organisme paritaire collecteur agréé, votre URSSAF ou votre Pôle Emploi ; si vous êtes sous statut libéral, le FIF-PL (non médecins) ou le FAF-PM (médecins) peut prendre en charge le coût de la formation.

Si vous relevez de la Formation Tout au Long de la Vie, le service gestion FTLV (anciennement Direction de la Formation Continue – DFC) du Pôle Formation et Vie Étudiante de l'Université de Limoges vous accompagne dans votre démarche.

Pôle Formation et Vie Étudiante  
Service gestion FTLV  
88 rue du Pont Saint Martial  
Campus des Jacobins  
87000 Limoges  
<https://www.unilim.fr/dfc/>  
05 87 14 90 70 – [dfc@unilim.fr](mailto:dfc@unilim.fr)

**ÉTAPE 3 – S'inscrire (date limite 31 octobre sauf mention contraire) :**

1. Si vous relevez de la **Formation Initiale**, prenez contact avec :

le Service Scolarité des DU-DIU Pharmacie  
Facultés de Médecine et de Pharmacie  
2, rue du Dr Marcland  
87025 Limoges Cédex  
05 55 43 58 50 – [charly.robert@unilim.fr](mailto:charly.robert@unilim.fr)

pour déposer votre Dossier d'Inscription Universitaire (disponible sur <https://www.unilim.fr/> dès publication) Téléchargez-le et complétez-le et joignez les **pièces justificatives** et la **fiche d'autorisation d'inscription signée du responsable pédagogique**. Vous devez joindre le paiement des frais d'inscription universitaires et de formation (chèque à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'Université de Limoges).

2. Si vous relevez de la **Formation Tout au Long de la Vie**, la procédure détaillée est disponible à <http://www.unilim.fr/dfc/documents-a-telecharger/>. Prenez contact avec

Pôle Formation et Vie Étudiante  
Service gestion FTLV  
88 rue du Pont Saint Martial  
Campus des Jacobins  
87000 Limoges  
<https://www.unilim.fr/dfc/>  
05 87 14 90 70 – [dfc@unilim.fr](mailto:dfc@unilim.fr)

pour déposer votre dossier avec les **pièces justificatives** et la **fiche d'autorisation d'inscription signée du responsable pédagogique**. Vous devez joindre le paiement des droits d'inscription universitaires (chèque à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'Université de Limoges) et le « **Formulaire d'engagement financier** ». Pour information, le montant des frais de formation sera à régler ultérieurement au vu d'une facture émanant du Service gestion FTLV. Un justificatif vous sera transmis si besoin.

*N.B. : Les candidats étrangers doivent justifier d'un visa long séjour couvrant la période de formation ou d'un titre de séjour à jour lors de l'inscription. cf : Circulaire interministérielle DGOS/RH1/RH4/DDI/BIP n°2012-330 du 31 août 2012 relative aux dispositifs d'accueil en formation en France d'étudiants et professionnels étrangers médicaux et paramédicaux*

**TOUT DOSSIER PARVENU INCOMPLET OU HORS DÉLAI NE SERA PAS RETENU**